

Plan Local d'Urbanisme
 Modification n°2
 Plan de Zonage

Echelle : 1 / 5 000

Plan C.2 - Plan de Zonage Nord

Ville de Colmar
 Plan local d'urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2017.
 Mis à jour par arrêté municipal en date du 31 mars 2017.
 Modifié par délibération du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2018.
 Mis à jour par arrêté municipal en date du 18 octobre 2018.
 Mis à jour par arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2018.
 Mis à jour par arrêté municipal en date du 28 janvier 2019.
 Mis à jour par arrêté municipal en date du 28 janvier 2021.
 Modifié par délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2022.

Pour le Maire,
 Olivier GÜNTHER, Maire-Président délégué au Maire





Liste des emplacements réservés

Numero	Surface	Affectation prévue	Assiette
1	1897 m²	Création d'une zone de loisirs au nord de la ville	Création d'une zone de loisirs
2	5320 m²	Extension de la zone d'éducation	Ville de Colmar
3	24 m²	Aménagement de carrefours entre l'avenue Oberlin (VCT13) et la voie	Ville de Colmar
4	44 m²	Aménagement d'un cheminement pour amener le futur parking	Ville de Colmar
5	14 m²	Aménagement d'un cheminement pour amener le futur parking	Ville de Colmar
6	14 m²	Aménagement d'un cheminement pour amener le futur parking	Ville de Colmar
7	14 m²	Aménagement d'un cheminement pour amener le futur parking	Ville de Colmar
8	14 m²	Aménagement d'un cheminement pour amener le futur parking	Ville de Colmar
9	14 m²	Aménagement d'un cheminement pour amener le futur parking	Ville de Colmar
10	14 m²	Aménagement d'un cheminement pour amener le futur parking	Ville de Colmar
11	14 m²	Aménagement d'un cheminement pour amener le futur parking	Ville de Colmar
12	14 m²	Aménagement d'un cheminement pour amener le futur parking	Ville de Colmar
13	14 m²	Aménagement d'un cheminement pour amener le futur parking	Ville de Colmar
14	14 m²	Aménagement d'un cheminement pour amener le futur parking	Ville de Colmar
15	14 m²	Aménagement d'un cheminement pour amener le futur parking	Ville de Colmar
16	14 m²	Aménagement d'un cheminement pour amener le futur parking	Ville de Colmar
17	14 m²	Aménagement d'un cheminement pour amener le futur parking	Ville de Colmar
18	14 m²	Aménagement d'un cheminement pour amener le futur parking	Ville de Colmar
19	14 m²	Aménagement d'un cheminement pour amener le futur parking	Ville de Colmar
20	14 m²	Aménagement d'un cheminement pour amener le futur parking	Ville de Colmar
21	14 m²	Aménagement d'un cheminement pour amener le futur parking	Ville de Colmar
22	14 m²	Aménagement d'un cheminement pour amener le futur parking	Ville de Colmar
23	14 m²	Aménagement d'un cheminement pour amener le futur parking	Ville de Colmar
24	14 m²	Aménagement d'un cheminement pour amener le futur parking	Ville de Colmar
25	14 m²	Aménagement d'un cheminement pour amener le futur parking	Ville de Colmar
26	14 m²	Aménagement d'un cheminement pour amener le futur parking	Ville de Colmar
27	14 m²	Aménagement d'un cheminement pour amener le futur parking	Ville de Colmar
28	14 m²	Aménagement d'un cheminement pour amener le futur parking	Ville de Colmar
29	14 m²	Aménagement d'un cheminement pour amener le futur parking	Ville de Colmar
30	14 m²	Aménagement d'un cheminement pour amener le futur parking	Ville de Colmar
31	14 m²	Aménagement d'un cheminement pour amener le futur parking	Ville de Colmar
32	14 m²	Aménagement d'un cheminement pour amener le futur parking	Ville de Colmar
33	14 m²	Aménagement d'un cheminement pour amener le futur parking	Ville de Colmar
34	14 m²	Aménagement d'un cheminement pour amener le futur parking	Ville de Colmar
35	14 m²	Aménagement d'un cheminement pour amener le futur parking	Ville de Colmar

- Légende**
- Limite de zone PU
 - Espace boisé Classé à conserver ou à créer au titre du L. 113-1 du Code de l'Urbanisme
 - Reculament
 - Bâtiment
 - Espace non bâti
 - Code de l'Urbanisme
 - Périmètres à réaliser

